

Paris, le 9 novembre 2016
CP201 - 2016

Ariane 5 : douée ! Ariane 6 : surdouée ! Le CNES, l'ESA et ASL confirment le développement d'Ariane 6

Le programme Ariane 6, décidé lors de la réunion au niveau ministériel du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA), le 2 décembre 2014, a pour objectif de réduire de moitié le coût de lancement au kilo par rapport à Ariane 5. Le CNES, responsable du développement des moyens sol au Centre Spatial Guyanais (CSG), est en charge de la construction du nouvel Ensemble de Lancement d'Ariane 6 (ELA4). Un avenant au contrat du 12 août 2015 a été signé ce jour, au siège de l'ESA, en présence notamment de Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A la suite de la signature le 12 août 2015, des contrats portant sur le développement d'Ariane 6 et de son Ensemble de Lancement, la définition détaillée des installations a été acquise en décembre 2015. Afin de respecter au mieux un calendrier de réalisation très ambitieux et de faire face aux contraintes climatiques de la Guyane, les travaux de terrassement avaient été anticipés dès l'été 2015, puis réceptionnés fin mai 2016, avec plus d'un mois d'avance sur le calendrier prévisionnel.

Dès février 2016, le CNES a lancé les appels d'offres européens pour la réalisation de l'ELA4. Les contrats dédiés aux infrastructures et aux bancs de contrôle ont été signés début juillet, celui relatif aux systèmes mécaniques majeurs de l'ELA4, comprenant la table de lancement, les palettes de transport des P120C, le mât de lancement et le déflecteur de jet, a quant à lui été signé en octobre 2016.

Le contrat signé entre l'ESA et le CNES, le 12 août 2015, porte sur la totalité des travaux à mener pour réaliser l'ELA4 jusqu'à la livraison de ce dernier à l'ESA, en juin 2019. Néanmoins, l'ESA avait conditionné ses engagements financiers vis-à-vis du CNES aux décisions qui seraient prises lors de la Program Implementation Review (PIR), qui s'est déroulée en juillet 2016. Les conclusions favorables de cette revue ont permis de confirmer la poursuite du programme et d'autoriser l'affermissement en totalité des contrats.

C'est l'objet de l'avenant signé ce jour, qui va permettre au CNES de poursuivre ses activités dans les délais, et de notifier, avant la fin 2016, les contrats majeurs pour les « Courants Faibles et Sécurité », la « Sûreté Protection », les « Fluides cryogéniques, Fluides conventionnel et Interfaces Procédés ». Ainsi, à la mi-décembre 2016, plus de 60% des contrats industriels seront engagés (en montants) et les consultations se poursuivront au courant du premier trimestre 2017, en particulier pour les adaptations des moyens du CSG. Les travaux se poursuivront alors jusqu'en 2018, avant une phase de qualification technique d'environ neuf mois. La mise à disposition des installations à l'ESA est prévue au second semestre 2019, pour le démarrage des essais combinés avec le lanceur. Le premier vol d'Ariane 6 est quant à lui prévu en 2020.

A l'issue de la signature, Jean-Yves Le Gall, Président du CNES, s'est exprimé : « Ariane 6 est aujourd'hui plus que jamais sur les rails, avec à la clé l'assurance pour l'Europe, de maintenir sa position de Numéro 1 mondial sur le marché des lancements commerciaux, conquise de haute lutte depuis 35 ans. Mais c'est aussi un signal fort envoyé, qui montre la volonté inébranlable des Etats, des agences et des industriels de tout mettre en œuvre pour réussir, ensemble, le développement d'Ariane 6 ».

Thierry Mandon a de son côté déclaré : « Le compte à rebours est lancé. Dans 1500 jours, Ariane 6 s'élèvera de Kourou, symbole de l'accès autonome de l'Europe à l'espace et de la réussite de toute l'industrie européenne »

Contacts

Pascale Bresson
Julien Watelet

Tél. 01 44 76 75 39
Tél. 01 44 76 78 37

pascale.bresson@cnes.fr
julien.watelet@cnes.fr

presse.cnes.fr